



Aerenzdallgemeng

AVIS AU PUBLIC

## Modification temporaire du règlement de la circulation à l'occasion de la porte ouverte au « Biohaff Baltes » le 21 septembre 2025

En sa séance du 10 septembre 2025, le collège échevinal a édicté la modification temporaire du règlement de la circulation suivante :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Pendant la durée de la porte ouverte au « Biohaff Baltes », la rue « Um Suewel » doit être barrée au trafic et le chemin vicinal entre le « Bloen Eck » et l'intersection entre la rue « Gerelwee » et la rue « Nic Pletschettestrooss » sera mis en sens unique le dimanche, 21 septembre 2025 entre 9h00 et 18h00.

**Article 2.** - La présente réglementation est signalée par des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route

**Article 3.** - Les infractions aux dispositions du règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Medernach, le 10 septembre 2025

Le collège échevinal

Bob Bintz, *bourgmestre*,

Daniel Baltes et Jean-Pierre Schmit, *échevins*



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu